

Ardenne-Famenne Ardenne-Famenne

Le 22 février 2022

Compte-rendu de la Commission locale de développement rural de La Roche-en-Ardenne Maison de village de Warempage, le 22/02/2022



<u>Présents</u>: Etienne Jacques, Josette Fauconnier, Nathalie Antoine, Léon André, Patrick Volvert, Jean-Michel Bodelet, Sophie Molhan, Guy Gilloteaux, Véronique Poncelet, Noémie Vanbelinghen, Hubert Batteux, membres de la CLDR;

Bureau d'études Orthogone : Pierre Poncelet ;

FRW: Séverine Schonne, Pierre-Emmanuel Gillard et Catherine Servotte;

<u>Excusés</u>: Philippe Poncelet, Dominique Gillard, Annie Duterme, Céline Frippiat, Eric Mathias, Christiane Collinet.

* * *

0. Introduction

Après une petite attente devant la salle fermée (malédiction du 22.02.2022 ?), Catherine Servotte accueille les participants, les remercie de leur présence - pour cette première réunion en présentiel depuis le confinement - et leur rappelle l'ordre du jour : présentation des fiches du lot 1 & 2 qui étaient en suspens, en attente de précisions (réunion avec les habitants de Cielle, consultation populaire à propos des Grès de La Roche, visite de terrain avec Police et SPW pour traversées de village, étude du site de la Gare...).

1. Approbation du PV de CLDR du 24/01/22

Les participants n'émettent aucune remarque sur le compte-rendu et l'approuvent.

2. Présentation par l'auteur des fiches-projets des lots 1 & 2

Pierre Poncelet passe en revue les différentes fiches-projets des lots 1 & 2. Vous trouverez en annexe le power-point présenté.

1. Aménagements de sécurité routière



Le 10 février dernier, une réunion de terrain a eu lieu avec la police, le SPW, les autorités communales et la FRW afin d'analyser sur place les villages pointés comme insécuritaires à savoir Beausaint, Samrée et Ortho.

a. Traversée d'Ortho

L'accès à l'école en mobilité douce doit être facilité. Les véhicules provenant de Nisramont roulent vite et les arrêts de bus du côté du rond-point sont du mauvais côté de la route.

Contact a été pris avec la TEC pour modifier l'emplacement des arrêts de bus. La commune a commandé un radar qui sera placé sur la N843 provenant de Nisramont. La création d'un effet de porte au niveau de la chapelle est proposée. Une zone « Kiss and ride » est envisagée au niveau de l'école.

La police est d'accord avec ces propositions. Elle constate la dangerosité des barrières « pleines » à proximité de l'école qui rendent difficile la visibilité des enfants qui se trouveraient derrière. Il faut changer ces barrières pour des barrières ajourées rouges et jaunes, prévues pour les zones scolaires.

A noter que la commune a commandé le placement d'un radar fixe dans cette traversée de village.

Remarque : pourquoi ne pas envisager de déplacer les arrêts de bus devant le trottoir de l'école ? Déplacer un arrêt est souvent problématique pour les TEC à partir du moment où il faut dévier la ligne de bus... à vérifier par l'auteur du PCDR!

b. Traversée de Samrée

Orthogone propose un aménagement du chemin au Nord du village de Samrée, via la maison du ski. Il est indiqué qu'un des chemins proposés a été privatisé par un habitant, ce qui en rend actuellement le passage impossible. La commune doit d'ailleurs rouvrir ce chemin.

La police déconseille fortement l'aménagement de trottoirs et encore plus de passages pour piétons sur cette nationale sur laquelle les véhicules passent très rapidement.

Les membres de la CLDR font remarquer qu'il est dommage de priver les habitants de la possibilité de sortir de chez eux en toute sécurité.

Pourquoi ne pas proposer des aménagements centraux comme à Regné ou Rendeux ? Il semble que le SPW n'accepte pas ou peu ce type d'aménagement. Mais pourquoi l'ont-ils accepté à ces endroits alors ?

La CLDR souhaite que cette demande d'aménagements soit demandée avec insistance auprès du SPW.

Malgré le fait que les représentants de la Police et du SPW déconseillent fortement le marquage de passages piétons dans de telles traversées en raison du faux sentiment de sécurité que cela procure aux usagers, et en particulier aux plus jeunes, la CLDR souhaite garder la proposition d'un passage pour piétons.

Guy Gilloteaux précise que les radars mobiles fonctionnent bien et que les contrôles mobiles à La Roche-en-Ardenne sont plus nombreux que sur le territoire des 12 autres communes de la zone de Police.

Un radar fixe est prévu à Samrée, reste à savoir s'il s'agira d'un simple radar ou d'un radar tronçon mais il semble qu'il y ait un problème de stock.

c. Traversée de Beausaint

Les habitants souhaitaient faciliter sécuriser les piétons qui cheminent sur la N89 (charroi important avec la N4, le zoning de Vecmont...). Une première étude proposée par l'asbl « Tous à pied » avait découlé sur une proposition de passage par l'intérieur du village afin d'éviter la dangerosité inévitable de la nationale.

Les habitants n'étaient pas convaincus par cette proposition et demandaient une sécurisation de la nationale via des aménagements piétons du côté Nord-Est de la voirie depuis le chemin de Herdawé jusqu'à la rue du Frêne puis du côté Sud-Ouest de la voirie depuis la rue du Frêne jusqu'à la rue du Monument avant une transition via un passage pour piétons.

Ils souhaitaient aussi que les arrêts de bus soient regroupés à proximité de l'école, en zone plus sécurisée.

La police et le SPW ne suivent pas l'avis des membres de la CLDR concernant les aménagements le long de la voirie mais bien l'avis de l'asbl « Tous à pied » avec la traversée conseillée du village. Ils marquent en revanche leur approbation sur le déplacement des arrêts de bus et proposent en supplément le placement d'effets de porte. Ils proposent une connexion entre les deux écoles ainsi qu'un pédibus (avec une sensibilisation auprès des habitants).

Dans tous les cas, ils soulignent que pour motiver un aménagement, une étude de fréquentation de la voirie mais aussi des arrêts TEC démontrant le nombre de personnes (enfants/ados compris) concernées est plus percutante et permet d'objectiver la situation. Enfin, un radar fixe a été commandé par la commune pour placement prochain.

Les membres de la CLDR indiquent qu'il faut avoir une réflexion à 5-10 ans. Combien d'enfants seront concernés en 2032 ? Il faut savoir qu'une ZACC existe le long de la nationale, ce qui accentue la probabilité de nouvelles constructions le long de cette nationale dans les prochaines années.

Pour les membres de la CLDR, il faut accentuer la voie lente et sécuriser la nationale.

2. **La maison de village à Cielle** (sur base des conclusions de la réunion de consultation villageoise du 04/02/2022 menée par la FRW)

Un état des lieux des projets passés, présents et surtout futurs montre à quel point les villageois sont motivés par l'idée de redynamiser leur village. Il y a une réelle envie, en témoigne le succès de la réunion qui a attiré près de 30 personnes.

Quoi qu'il advienne, le Collège s'est engagé à trouver une solution pour l'école de musique et les Choffleux d'Buses. Ces derniers, vu la teneur et la fréquence de leurs activités, souhaitent idéalement disposer d'un local de 100m², spécialement dédicacé pour éviter de devoir déplacer les instruments et de les abîmer.

Il y a 2 options pour ce site:

- Garder la salle actuelle et la rénover (budget de 485.000€)
- Raser la salle et reconstruire sur 2 étages (budget de 753.000€)

D'après la FRW, l'estimatif financier de l'auteur est sous-évalué... au vu de l'augmentation actuelle des prix dans la construction. La FRW rappelle les nouveaux taux de subside pour un bâtiment de type maison de village (taux de subvention de 80% sur une assiette de subvention de 850.000 euros max avec un plafond de subvention de 680.000 euros).

La CLDR fait remarquer que les 300.000€ de différence correspondent à l'espace qui serait dédié aux Choffleux et à l'école de musique.

3. **Le site de la gare** (sur base d'une visite de terrain le 20/01/2022 et l'analyse d'une architecte de la FRW)

Le site se trouve dans un quartier en pleine mutation (rénovation du centre sportif, futur lotissement du Hadja, passage de la voie lente).

La parcelle est étroite, la rue qui la longe est à sens unique, il y a la future voie de circulation du quartier du Hadja, le flux de piétons/cyclos en provenance du camping notamment...

Les bâtiments se prêtent difficilement pour du logement vu leur étroitesse et vu les vis-à-vis de la colline et de la rue de la gare.

La chargée de mission dans l'équipe ATEPA de la FRW, Aurore Redotté, propose un scénario d'aménagement du site avec des espaces polyvalents, neutres et attractifs pouvant accueillir des événements mais aussi les associations et la culture (musique, expositions).

Et pourquoi ne pas également y accueillir une activité économique et sportive ? Exemple : un commerce/atelier de réparation vélos ? En lien aussi avec l'idée proposée en CLDR à la dernière réunion (proposer une offre de vélos adaptés pour les PMR).

Pour Sophie Molhan, il semble compliqué d'accueillir des commerces à cet endroit alors qu'il est déjà difficile de remplir les cellules vides du centre-ville.

Par ailleurs, avec la présence de la liaison lente La Roche-Rendeux, le site pourrait aussi accueillir un local qui valorise les « promenades » (présence de 2 GR, trails, points nœuds, MESA, etc).

Il faut établir un calendrier de réalisation pour ces 2 projets, à savoir la rénovation du site de la gare et la rénovation de la salle de Cielle. Le Bourgmestre précise qu'il faut d'abord déplacer le hall des ouvriers au Val du Pierreux. 2024 lui paraît être une date raisonnable pour ce déplacement. Ensuite, le site de la gare pourra être rénové pour 2026-2027 puis enfin la salle de Cielle après 2027.

4. Le musée des Grès

La réunion publique du 15 février, organisée à l'initiative de la commune, s'est révélée décevante puisque seules 4 personnes hors élus et fonctionnaires en charge du dossier étaient présentes. Pour la commune, on se dirige vers une concession ou une vente dont les bénéfices pourraient servir à d'autres projets.

Mais d'abord, il faut organiser une seconde réunion.

3. Divers

- Calendrier des suites de l'ODR: Orthogone doit maintenant rédiger les fiches du lot 3 et actualiser l'ensemble du PCDR. Concernant la CLDR, elle sera sollicitée pour la relecture du dossier dès que celui-ci sera disponible et au fur et à mesure. Si l'auteur du PCDR, Orthogone, tient les délais, le PCDR pourrait être soumis à la validation de la CLDR pour fin juin 2022... ce qui amène l'espoir d'obtenir une convention de mise en œuvre du projet prioritaire du PCDR en avril 2023.
- L'appel à projets « BiodiverCité » devrait sortir courant de ce mois de mars.
 - Contexte: depuis l'an dernier, un nouveau subside « BiodiverCité » est proposé à toutes les communes wallonnes. L'objectif de cet appel est de soutenir les communes dans leurs actions de préservation et de restauration des espaces naturels et de développement de la biodiversité sur leur territoire. La subvention BiodiverCité rassemble en un seul outil les demandes qui étaient préalablement portées par les subventions de la « Semaine de l'Arbre », du « Plan Maya » et des « Plans communaux de Développement de la Nature (PCDN) ». Les montants de la subvention ne sont pas encore connus à l'heure actuelle mais, afin d'avoir un ordre d'idée, pour 2021 le montant maximum de la subvention était limité à 12 000 € par bénéficiaire et par an (10 000 € pour les fiches-actions dont maximum 2500€ pour des actions de sensibilisation + 2000 € spécifiquement dédiés à la distribution dans le cadre de la Semaine de l'arbre). Les thématiques qui étaient couvertes en 2021 étaient les suivantes : biodiversité et bâti, cimetières nature, lutte contre les espèces exotiques envahissantes, plantations, pollinisateurs, protection d'espèces et de sites, sensibilisation, sentiers et chemins, zones humides, mares et cours d'eau. A noter que la commune a déjà répondu à cet appel à projets l'an dernier et que les fiches actions ont été retenues et financées par la Région.

Nous devrions prochainement en savoir plus concernant l'appel à projet 2022 pour lequel le volet participatif sera bien présent. Il s'agira dès lors de se coordonner avec l'agent traitant communal au niveau environnement pour proposer l'aide de la CLDR.

A La Roche, l'employée communale en charge de la thématique est ouverte à ce que la CLDR amène mais surtout, porte les actions proposées et les entretienne/pérennise (ex : remplacer les fleurs des bacs à l'entrée des villages par des bandes de fleurs vivaces, en terre (au sol donc).

- Appel à projets « Vis mon village » : la FRW rappelle que l'appel est ouvert jusqu'au 08/03/2022 et qu'elle est disponible pour épauler les éventuels candidats.
 - <u>Contexte</u>: la Fondation Roi Baudouin, en partenariat avec la Ministre de la Ruralité, lance un nouvel appel à projets « Vis mon village » qui s'adresse exclusivement aux communes rurales touchées par les inondations. Les projets peuvent être introduits par des collectifs d'habitants associés de manière formelle ou informelle, des associations ou des organisations travaillant au niveau local. <u>Les projets soutenus porteront sur</u>:
 - La vie en communauté (organiser des activités conviviales, faire des choses ensemble...)
 - o La solidarité (entraide mutuelle, échange de services...)
 - o Les contacts (journal du village, site web du village...)
 - Les activités culturelles (spectacle de quartier, relance de cercles divers...)
 - o Le cadre de vie (plaines de jeux, espaces verts, lieux de rencontre...)

Un budget de 200.000 euros est prévu. Les projets retenus bénéficieront d'un soutien de 5.000 euros maximum. Plus d'infos : https://www.kbs-frb.be/fr/vis-mon-village-2

- La FRW présente le rapport annuel (annexe 4 concernant la CLDR) pour l'année 2021. → La CLDR approuve le rapport sans modification. Il s'agira dès lors de le présenter au Conseil communal avant de le transmettre à la Ministre ayant en charge la Ruralité et ce pour le 31 mars.

La FRW remercie les participants pour leur présence et clôture la séance.

Pour la FRW,

Catherine SERVOTTE, Séverine SCHONNE et Pierre-Emmanuel GILLARD

22 février 2022



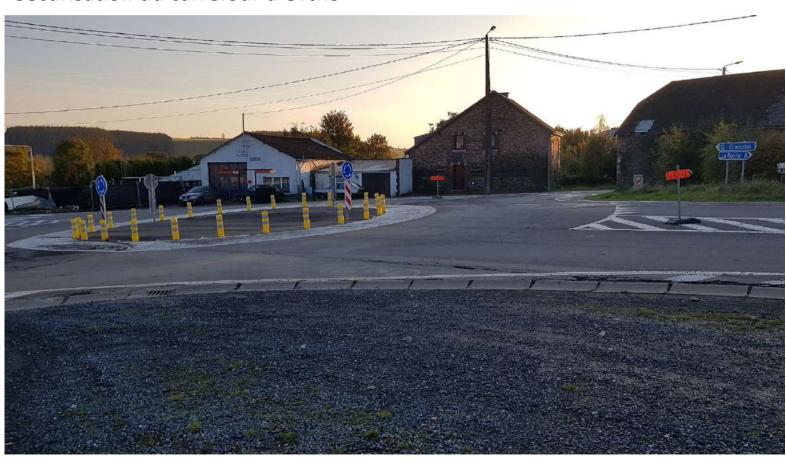
ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation du CR de la dernière réunion du 24/1/22
- 2. Présentation des fiches :
 - Les aménagements de « sécurité routière » 10/2
 - La maison de village à Cielle 4/2
 - Le site de la gare 20/1
 - Le Musée des Grès 15/2
- 3. Divers



Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation du carrefour d'Ortho



Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation du carrefour d'Ortho



Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation du carrefour d'Ortho



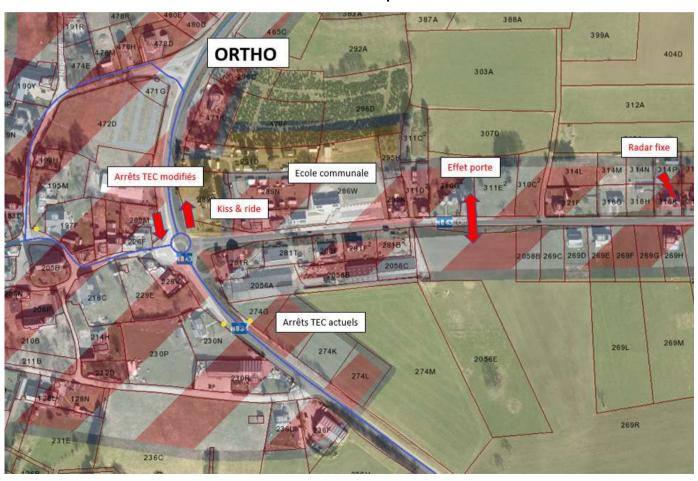






Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation du carrefour d'Ortho. Proposition.



Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation de la traversée de Samrée.







Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation de la traversée de Samrée.









Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation de la traversée de Samrée.







Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Sécurisation de la traversée de Beausaint. Etude de « Tous à pied » Décembre 2020.



Observation de la marchabilité des voiries

Protection : sécurité et sureté des piétons

Criteres

- · protection phyqique des piétons
- · éliminations de la peur liée à la circulation
- · animation de l'espace public
- · regard sur la rue
- éclairage

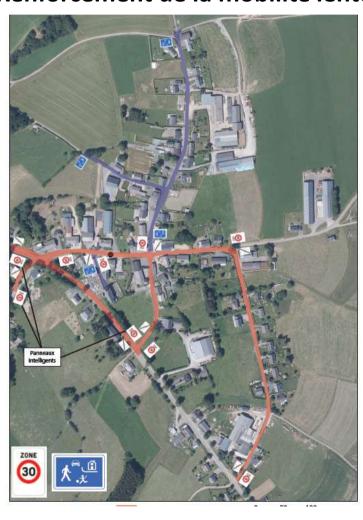
Atouts:

1. N89 : zone de dépose minute aménagé avec des barrières.

Faiblesses:

- N89: pas d'espace sécurisé pour les piétons. Vitesse limitée à 50 km/h sur la plus grande partie du tracé mais il y a peu d'habitations et la route est très linéaire, ce qui fait que les vitesses réellement pratiquées doivent être supérieures.
- N89 : zone 30 non aménagée, juste quelques panneaux informants sur la limitation de vitesse et la possibilité de traversée d'écoliers.
- N89 : pas de passages pour piétons à plusieurs carrefours et entre les deux arrêts de bus alors que la route nationale se trouve en agglomération.
- N89 : arrêt de bus non sécurisé. Les accotements ne sont pas aménagés pour les piétons et il n'y a aucune protection par rapport à la circulation routière.
- 5. Rue du Monument : accotements non sécurisés jusqu'à l'école.
- 6. Fontaine-Givrouille : pas de trottoirs, accotements en herbe mais peu larges, route à 90km/h.
- N89 : dépose minute pour les élèves mais pas de cheminements piétons sécurisés vers l'école.

Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière



Sécurisation de la traversée de Beausaint. Etude de « Tous à pied » Décembre 2020. Proposition.













Renforcement de la mobilité lente – sécurité routière

Un radar va être placé,

Les propositions issues de la visite de terrain :

- Utilisation des voiries internes (proposition de l'asbl « Tous à pied »)
- Réaliser une analyse de trafic : fréquentation horaire, vitesse, type de véhicules, etc.
- Enquête auprès des parents sur les modes de déplacements et d'accès des élèves à l'écoles
- Prioriser les aménagements aux abords de l'école maternelle et sécuriser la liaison école maternelle-école primaire
- Envisager avec le TEC la déplacement des arrêts de bus
- Aménagement d' un abri pour vélo

 Projet 20 - Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)









 Projet 20 - Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)

Quelles étaient les activités associatives menées avant ?	Quelles sont les activités toujours existantes ?	Quelles nouvelles activités voudriez-vous développer dans le village ?
Kermesse	École de musique (cours 3x/semaine et répétitions 1x/semaine)	Saint-Nicolas
Saint-Nicolas (vieux/enfants)	Messes	Activités culturelles
Halloween		Petits concerts (harmonie)
Grand feu		Marché de Noël
Pétanque		Brocante
Procession		Marchés
Fête du PNDO		Expositions d'artistes
Soupers spaghetti		Repair'café
Marché de Noël		Fête des voisins
Course de caisses à savon		Activités en lien avec les langues
	•	Kermesse
		Activités sportives (marche)
		Mettre en avant le patrimoine
		Espace de rencontre villageois (goûter, repas de fête)
		Conférences
		Grand feu
		Soupers
		Bal des jeunes / guinguette
		Location de salle
		Club de jeunes / comité de village
		Promenades nature guidées
		Activités en lien avec le festival BAM

 Projet 20 - Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)

Les différents axes :

- Performance énergétique et utilisation des énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, citerne eau pluviale, etc.)
- Intégration architecturale : exposition, respect du bâti existant
- Multi fonctionnalité tant au niveau des espaces que des équipements (1/2 salles, cuisine, sanitaires, douches, isolation acoustique, etc.)
- Aménagements des abords : accessibilité PMR, maintien de l'espace « cour », aménagement de voirie, zone de pique-nique ou repos, liaison avec le kiosque,

 Projet 20 - Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)

OPTION 1:

Rénovation et aménagement de la salle actuelle

- + coût d'aménagement et d'entretien moins élevé
- + maintien d'un bâtiment ayant une certaine valeur affective (ancienne école)
- une seule salle pour TOUTES les activités

ESTIMATION

Aménagement et rénovation	280 000 € htva
Aménagement des abords	45 000
Infrastructure	40 000
Frais d'étude	36 500
Total HTVA	401 500
Total TVAC	485 815

 Projet 20 - Rénovation de l'ancienne école de Cielle en maison de village (dont relance du comité des jeunes)

OPTION 2:

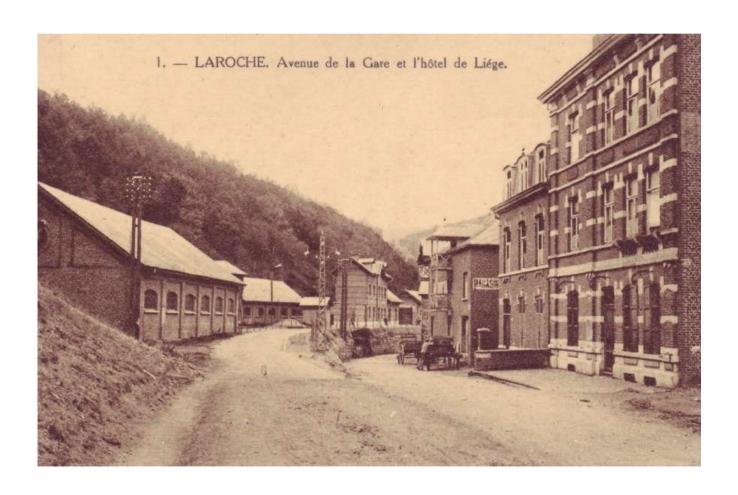
Démolition de la salle actuelle et nouvelle construction sur deux niveaux (2 x 100 m²)

- + optimisation au niveau de l'intégration et des performances énergétiques
- + polyvalence et adaptabilité en fonction des activités actuelles et futures
- coût

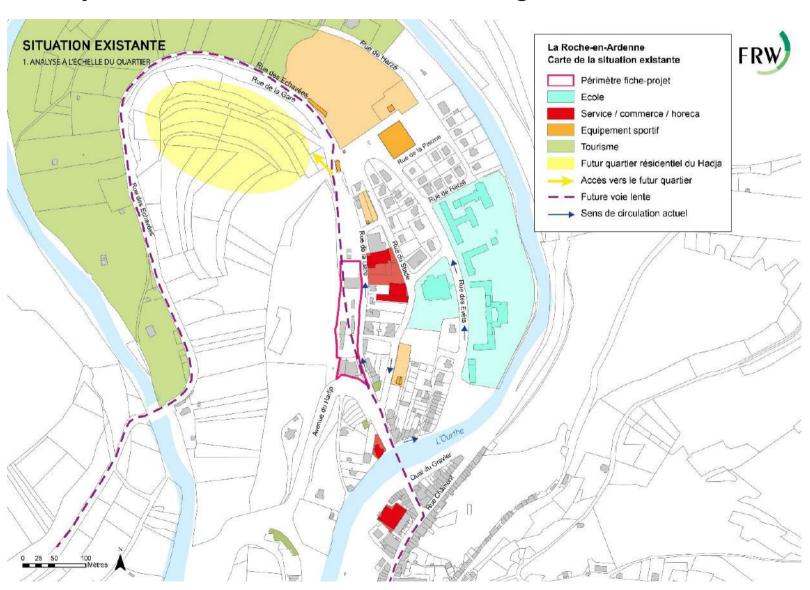
ESTIMATION

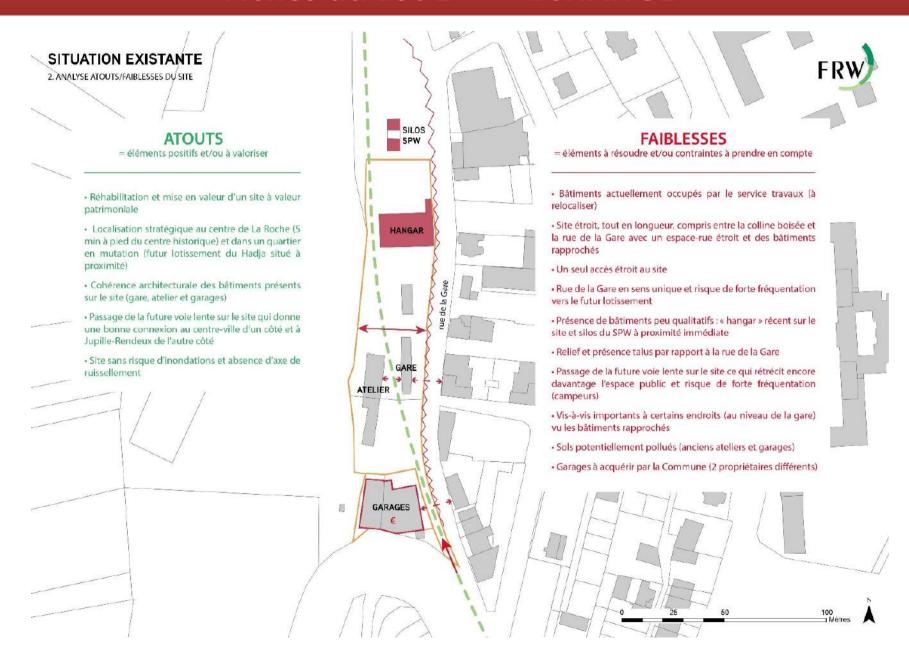
Démolition de la salle actuelle	31 000 € htva
Construction d'une nouvelle maison de village	450 000
Aménagement des abords	45 000
Infrastructure	40 000
Frais d'étude	56 600
Total HTVA	622 600
Total TVAC	753 346

• Projet 9 : Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche

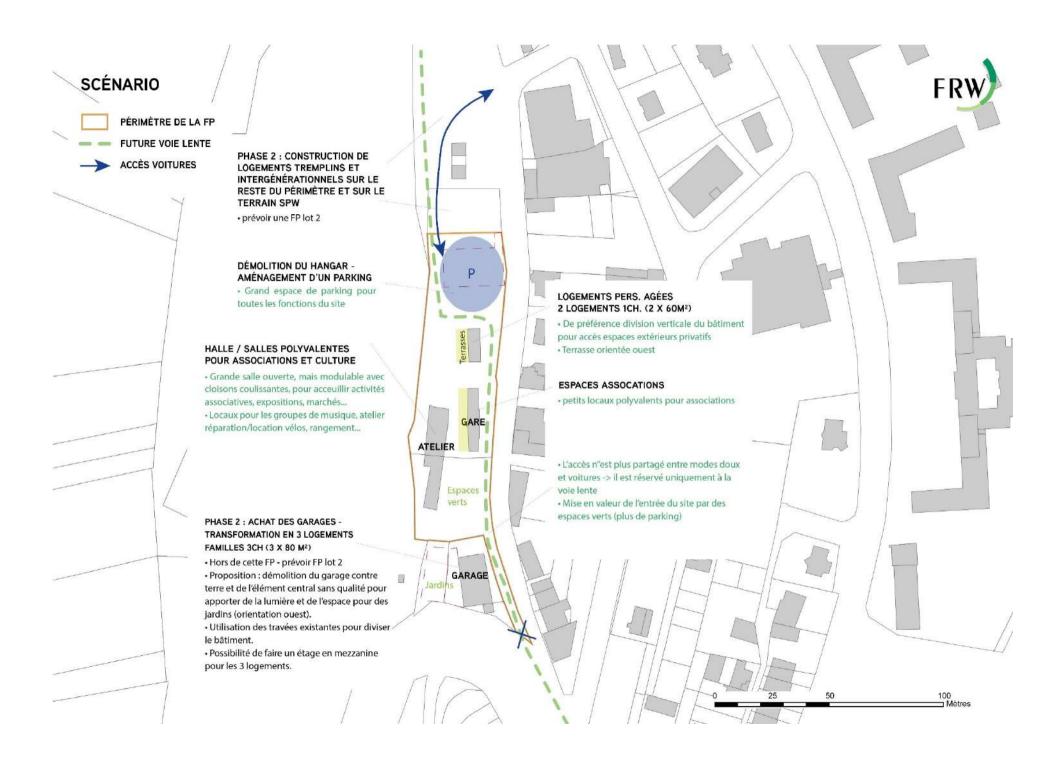


Projet 9 : Rénovation du site de l'ancienne gare de La Roche





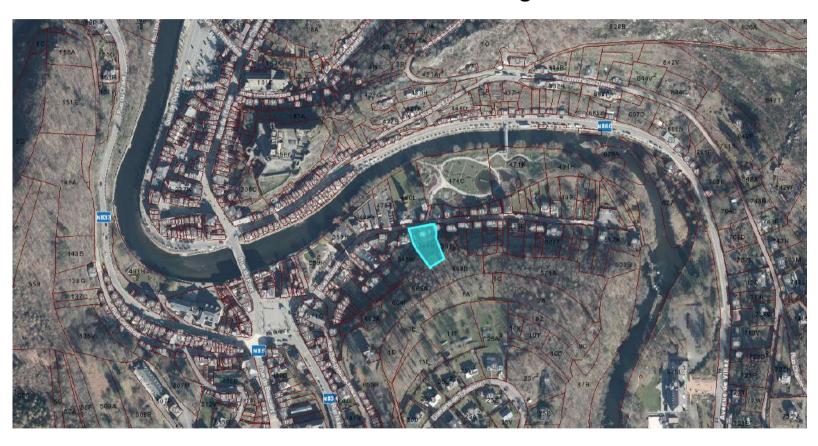




		Prix		Sources de fin	ancement
Estimation globale du coût	Quant.	unitaire Prix total en € en € HTVA		DR	Commune
PARTIE MAISON DES ASSOCIATION	<u>VS</u>				
Transformation de la gare en					
locaux associations et activités	177 m²	1800 €	318.600 €		
économico-sportives (bât.1)					
Transformation de l'atelier en				80%	
halle et salles polyvalentes	275 m²	1800 €	495.00 €		
associatives et culture				(assiette de	20%
Démolition du hangar et	700 m²	200 €	140.000 €	subvention max	
aménagement d'un parking	700 111	200 €	140.000 €	à 850.000€)	
Aménagement des abords de la					
maison des associations : espace	2600 m²	150 €	390.000 €		
vert public					
Sous-total cat.1 HTVA	1.343.600 €				
Frais d'étude cat.1 (10%)			134.360 €		
Total cat.1 HTVA	1.477.960 €				
Total cat.1 TVAC			1.788.331,60 €	680.000€	1.108.331,6 €
					voir subside rénov.énergét?

Estimation globale du coût		Prix		Sources de financement		
		nt.	unitaire en € HTVA	Prix total en € HTVA	DR	Commune
PARTIE LOGEMENTS						
Transformation de la gare (bâtiment 2) en 2 logements pour pers. âgées Aménagement des abords des logements : espaces	120	m²	2000 € 125 €	240.000 € 4.500 €	60% (assiette de subvention max	40%
extérieurs privatifs	30	•••	125 €	4.500 €	à 850.000€)	
Sous-total cat.4 HTVA				244.500 €		
Frais d'étude cat.4 (10%)			24.450 €			
Total cat.4 HTVA				268.950 €		
Total cat.4 TVAC				325.429,50 €	195.257,70 €	130.171,80 €
TOTAL cat.1 + cat.4 TVAC			2.113.761,10 €	875.257,70 €	1.238.503,4 €	

FICHE 2.1 - Etude et valorisation du musée des grès



FICHE 2.1 - Etude et valorisation du musée des grès

DESCRIPTION

- Le projet est donc :
- dans un premier temps de réaliser une étude qualitative sur la destination à apporter au Grès de La Roche
- dans un second temps, compte tenu de l'affectation qui lui sera apportée, de réaliser les infrastructures nécessaires à sa future destination.
- L'étude sera confiée à un bureau d'étude spécialisé dans l'économie touristique. Il devra évaluer le bien fondé de maintenir une telle attraction à La Roche ou de lui attribuer une nouvelle affectation. Il devra également évaluer les coûts nécessaires à une éventuelle nouvelle scénographie et donner des pistes de partenariat public/privé.

DIVERS

> SUITES

- Lecture des fiches du Lot 3 : à domicile
- CLDR sur Biodivercité ??? En fonction de votre intérêt

> APPELS À PROJET

- BiodiverCité (février/avril ?) :
- Vis mon village « inondations » (8/3)

> RAPPORT ANNUEL

- ODR pour le 31/3
- Nouveaux membres

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL.

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur					
2018	2018	19 décembre 2019	14 septembre 2021					
Date des réunions durant l'année écoulée	 27/1/21 : CLDR en vidéo 31/3/21 : CLDR en vidéo 29/4/21 : CLDR en vidéo 2/6/21 : CLDR en vidéo 29/6/21 : CLDR en présentiel 14/9/21 : CLDR en présentiel 25/10/21 : CLDR en présentiel 29/11/21 : CLDR en vidéo 	Nombre de présents	 10 personnes 9 personnes 9 personnes 12 personnes 18 personnes 10 personnes 10 personnes 9 personnes 					
Réflexion sur l'opération de développe	Réflexion sur l'opération de développement rural							
	Comme l'année précédente, 2021 a été très particulière avec la crise sanitaire. La CLDR s'est réunie à 8 reprises : 4 rencontres au premier semestre pour poursuivre le tri des projets entamé fin 2020, suivies de réunions pour répartir les projets en 3 lots et travailler sur les fiches-projets prioritaires. Techniquement, les commissions se sont déroulées majoritairement en vidéo, ce qui n'a pas motivé les membres en termes de participation, en sachant qu'une partie des villages de la commune sont situés en zone blanche donc dépourvus d'une bonne connexion internet. Le retour en présentiel va un peu changer la donne et réinsuffler de la motivation.							
Propositions de projets à entreprendre	2							
Numéro fiche-projet	/							
Intitulé du projet	/							
Priorité du projet	/							
Calendrier d'exécution	/							





- 1. Création de places d'accueil pour les enfants en bas âge
- 2. Réalisation d'une opération « cellules commerciales vides »
- 3. Réalisation d'aménagements et promotion de La Roche-en-Ardenne comme étant une destination PMR
- 4. Actions de conscientisation des habitants / touristes à la qualité et propreté du cadre de vie / nature
- 5. Etude et valorisation du site du musée des Grès
- 6. Actions d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants
- 7. Mise en valeur des paysages
- 8. Valorisation des ainés comme ressources
- 9. Découverte de la commune par geocaching
- 10. Valorisation de la balade autour du lac de Nisramont
- 11. Création d'une zone conviviale/plaine de jeux à Bérismenil
- 12. Poursuite des aides et services aux ainés
- 13. Création d'espaces valorisant le patrimoine funéraire
- 14. Création de coopératives énergétiques à partir de ressources locales

LÉGENDE

- Bascule en Lot 0?
- Fusion?